

Requalification du parc privé et résorption de la précarité énergétique

Département du Maine-et-Loire

Marie-Laure CLOAREC

Géraldine GUYON

Pôle Habitat Logement

CS 94104 – 49 941 ANGERS Cedex 02

Tel : 02 41 18 80 67

ml.cloarec@maine-et-loire.fr

g.guyon@maine-et-loire.fr

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Lutter contre la précarité énergétique

TYPE D'AIDE

Subvention / prime

SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Département du Maine-et-Loire

TYPE DE BÉNÉFICIAIRES

Propriétaires privés occupants et bailleurs.

CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE

Particuliers relevant de plafond de ressources très modestes dits prioritaires et bailleurs éligibles à une aide ANAH au titre du Programme Habiter Mieux Sérénité.

MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE

- Aide de 1500 € pour les opérations portant sur des logements en étiquette F ou G avant travaux
- Aide de 2 000€ pour les opérations permettant d'atteindre une étiquette A ou B
- Aide forfaitaire de 500 € pour l'utilisation de matériaux bio sourcés labellisés

PARTENAIRES FINANCIERS OU CONTRACTUELS

ANAH, Communautés de Communes et d'Agglomération, Fournisseurs énergie, Acteurs sociaux.

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE AU TITRE DE L'ANNÉE EN COURS

Inclus dans le budget 2022 propriétaires privés : 883 000€

BILAN DES ANNÉES PRÉCÉDENTES

En 2021 : 771 primes pour un engagement de 445 000 €
En 2020 : 560 primes pour un engagement de 327 900 €.
En 2019 : 413 primes pour un engagement de 245 000 €.
En 2018 : 434 primes pour un engagement de 269 335 €.
En 2017 : 448 primes FART pour un engagement de 259 231 €.
En 2016 : 350 primes FART pour un engagement de 174 543 €.
En 2015 : 417 primes FART pour un engagement de 214 301 €.
En 2014 : 501 primes FART pour un engagement de 227 347 €.

